



Département de la Seine Maritime

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE ALLOTI DE TRAVAUX

RESTAURATION GENERALE DE L'ÉGLISE DE DUCLAIR

Marché de base et prestations supplémentaires éventuelles

Date et heure limite de réception des dossiers :

Jeudi 19 avril 2018 12h00

Durée de validité des offres : 180 jours

**Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance du
23/07/2015 relative aux marchés publics**

Décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

**Arrêté du 29/03/2016 fixant la liste des renseignements et documents
demandés**

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

SOMMAIRE

I.	Identification de l'organisme qui passe le marché	4
	Maître d'ouvrage	4
II.	Objet du marché	4
II.1	Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser	4
II.2	Décomposition en tranches	4
II.3	Allotissement	4
III.	Durée du marché	5
IV.	Procédure de passation	5
V.	Conditions spécifiques d'exécution du marché.....	6
VI.	Modalités de remise des dossiers	6
VI.1	Date limite de remise des dossiers.....	6
VI.2	Contenu du dossier de consultation	6
VI.3	Durée de validité des offres	7
VI.4	Options/prestations supplémentaires éventuelles.....	7
VI.5	VI.5 – Modalités de remise des dossiers	7
VI.6	VI.6 – Contenu de l'enveloppe intérieure	9
VI.7	Dossiers incomplets	11
VI.8	Conditions de participation à la consultation	11
VII.	Visite du site.....	12
VIII.	Tarifification	12
VIII.1	Tarifification	12
VIII.2	Erreur dans l'offre	12
IX.	Hiérarchie des pièces contractuelles	12
X.	Modalité de sélection des entreprises.....	13

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

XI. Critères d'attribution des offres.....	13
XII. Modification de détail du dossier de consultation	14
XIII. Résultats de la consultation	15
XIV. Renseignements complémentaires.....	15
XV. Mémoire justificatif technique de l'entreprise.....	18

I. Identification de l'organisme qui passe le marché

Maître d'ouvrage

Ville de Duclair
Place du Général De Gaulle
76480 DUCLAIR

Représentant du pouvoir Adjudicateur : Monsieur DELALANDRE

II. Objet du marché

II.1 Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser

La Ville de Duclair procède à une consultation pour les travaux de restauration générale de l'église Saint Denis, immeuble classé au titre des monuments historiques.

Type de marché de travaux à lots séparés : Exécution

II.2 Décomposition en tranches

Les travaux sont réalisés en une tranche ferme et de quatre tranches conditionnelles déclinées comme suit :

- Tranche ferme : révision de la couverture et de la charpente du clocher et restauration des façades du clocher
- Tranche conditionnelle 1 : restauration des couvertures et charpente de lanef
- Tranche conditionnelle 2 : restauration des couvertures et charpente du chœur
- Tranche conditionnelle 3 : restauration des couvertures et charpente du bas-côté Nord
- Tranche conditionnelle 4 : restauration des couvertures et charpente du bas-côté Sud, révision des couvertures et façades de la sacristie

II.3 Allotissement

La consultation est décomposée en 4 lots :

- Lot n°1 Installations de chantier-échafaudage-maçonnerie-pierre de taille
- Lot n°2 Sculpture
- Lot n°3 Charpente- menuiserie
- Lot n°4 Couverture

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

III. Durée du marché

Durée du marché :

période de préparation de 2 mois comprise :

Tranche ferme : 10 mois

TC1 : 9 mois

TC2 : 8 mois

TC3 : 8 mois

TC4 : 10 mois

Date prévisionnelle de début des travaux : second semestre 2018 sous réserve de l'obtention de l'accord de subvention de la Drac et du Département de la Seine Maritime.

IV. Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte avec négociation en application des articles 20 à 23 et 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats remettront au Maître d'Ouvrage un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le Maître d'Ouvrage analysera les offres des candidats dont le dossier de candidature aura été admis au regard des éléments fournis en application de l'article VI.6 du présent règlement de la consultation. Ces offres seront classées en application des critères de jugement des offres présentés aux articles XI.1 et XI.2 du présent règlement de la consultation et la négociation sera alors engagée avec l'ensemble des candidats recevables.

Les candidats sont avertis que la négociation ne peut porter ni sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les solutions proposées ou les informations confidentielles communiquées par un candidat lors de la négociation ne peuvent, sauf son accord, être révélées aux autres candidats par le Maître d'Ouvrage.

Les candidats admis à négocier seront, individuellement, par courrier, télécopie ou mail, soit :

➤ invités à remettre leur offre finale,

➤ invités aux séances (si plus d'une séance est nécessaire) de négociation (sur table ou téléphonique). La convocation mentionnera le lieu, la date, l'heure et la durée. Lorsque le Maître d'Ouvrage estimera la phase de négociation terminée, il invitera par télécopie ou mail les candidats à remettre leur offre finale.

Il est rappelé qu'à tout moment, le Maître d'Ouvrage peut déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général. En pareil cas, les candidats en seront informés.

Le Maître d'Ouvrage décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

V. Conditions spécifiques d'exécution du marché

Sans objet

VI. Modalités de remise des dossiers

VI.1 Date limite de remise des dossiers

Les dossiers devront parvenir avant le **19 AVRIL 2018 à 12 h00** à l'adresse suivante :

Ville de Duclair

Place du Général de Gaulle

76480 DUCLAIR

Retrait sur place :

Le dossier sera remis gratuitement aux entreprises qui en feront la demande auprès de la Mairie de Duclair (prévenir avant passage), à partir du jour de parution de l'annonce et jusqu'à la limite de réception des offres.

Par envoi postal :

Le dossier peut être envoyé par courrier sur simple demande écrite de l'entreprise auprès de la Mairie de Duclair à partir du jour de parution de l'annonce et jusqu'à la date limite de réception des offres.

Par retrait électronique :

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu en le téléchargeant, après identification sur le site internet ci-après : <https://www.marchespublics.adm76.com>

Le retrait des documents sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

VI.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend, pour chaque lot :

- Pièces communes :
 - o Le présent Règlement de consultation,

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

- L'acte d'engagement,
 - Le CCAP (commun à tous les lots),
 - L'attestation de visite
 - Le CCTP commun à tous les lots
 - Le rapport de présentation et le programme de travaux général
 - Le planning prévisionnel
- Par lot :
 - Le CCTP
 - Le DPGF
 - Les documents graphiques
 - Les plans, coupes, élévations et détails de principe

VI.3 Durée de validité des offres

Les offres seront valables pendant une durée de **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres, avant la notification du marché.

VI.4 Options/ Prestations supplémentaires éventuelles

Les options correspondant à des propositions « variantées » du projet doivent être chiffrées par les entreprises en plus-value par rapport au projet de base

Travaux optionnels :

Lot 1 maçonnerie / taille de pierre / échafaudages / divers

Tranches conditionnelles 3 et 4

LOT 1 : Prestation supplémentaire éventuelle n°1- restauration des ouvrages de la sacristie (TC4)

LOT 1 : Prestation supplémentaire éventuelle n°2 –mise en place d'un parapluie sur le bas côté Nord (TC3)

LOT 1 : Prestation supplémentaire éventuelle n°3- mise en place d'un parapluie sur le bas côté Sud (TC 4)

VI.5 – Modalités de remise des offres

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

Suivant le titre III du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, les offres seront envoyées par :

A) Transmission par voie électronique :

Toutefois, conformément aux dispositions des articles 40 à 42 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des Marchés publics, parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques pourront faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB ...) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte **obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde »**.

Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie de sauvegarde pourra, notamment, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

Les candidatures et les offres pourront être communiquées par voie électronique, préalablement signées électroniquement par le soumissionnaire, à l'adresse suivante : <https://www.marchespublics.adm76.com>

Pour garantir la confidentialité des candidatures, les offres seront chiffrées par le biais de la plateforme informatique de dématérialisation.

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le soumissionnaire.

Les offres dématérialisées qui seraient transmises ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure indiquée sur la plate-forme informatique de dématérialisation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 33 du Décret n°2016-360 relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

B) Transmission matérialisée :

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

Les Candidats transmettront leur Offre sous pli cacheté soit par envoi en recommandé avec accusé de réception postal, soit la remettront **contre récépissé** au Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse suivante :

SI ENVOI POSTAL :

Ville de Duclair

Place du Général de Gaulle

76480 DUCLAIR

SI REMIS EN MAIN PROPRE :

Services techniques

160 rue Louis Pasteur

76480 DUCLAIR

Les dossiers seront transmis sous double enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure (contenant le dossier de candidature et l'offre regroupés dans un seul pli) devra porter la mention suivante :

« Marché Public de Travaux : Travaux de restauration de l'Eglise Saint Denis de Duclair

Lot n°.....

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

VI.5 VI.6 – Contenu de l'enveloppe intérieure

Candidature :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes à l'appui de leur candidature :

- ◆ Lettre de candidature DC1 complétée, datée et signée
- ◆ En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du jugement
- ◆ Formulaire DC2 complété, daté et signé
- ◆ Formulaire NOTI2 ou attestations sociales et fiscales à jour au 31 décembre de l'année précédant la consultation en cours ou attestation sur l'honneur que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédant la consultation en cours (les justificatifs seront à fournir par les candidats retenus), que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux Marchés Publics.

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

A compter de la date d'attribution du marché, le candidat disposera d'un délai de cinq jours pour adresser par tout moyen au représentant du pouvoir adjudicateur, les certificats sociaux et fiscaux prouvant la conformité de sa situation au regard du droit des marchés publics, si ceux-ci n'ont pas déjà été fournis. Passé ce délai, l'offre ne sera pas retenue et le candidat classé second disposera du même délai pour satisfaire à cette obligation.

- ◆ Les certificats de qualifications professionnelles ou références attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux du présent marché public. Les entreprises qui répondront présenteront dans le dossier de candidature cinq exemples minimum de réalisation de travaux similaires de moins de 6 ans à justifier par la présentation d'un texte explicatif accompagné de photographies.

En raison de la qualité de l'édifice, les entreprises devront posséder les qualifications QUALIBAT suivantes, ou attester de références équivalentes :

Lot 01 - Echafaudages/maçonnerie/pierre de taille : Qualibat 2194

Lot 02 - Restauration de sculptures : Qualibat 2194

Lot 03 - Charpente : Qualibat 2393

Lot 04 - Couverture : Qualibat 3194

***NB :** Lors de l'analyse des candidatures, les offres des candidats ne présentant pas l'ensemble des garanties professionnelles et financières ou les capacités techniques exigées ci-avant seront éliminées.*

- ◆ Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire pour des travaux similaires au cours des trois dernières années
- ◆ Déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage
- ◆ Déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels de l'entreprise

Cas particulier : pour le candidat dont l'entreprise est créée au cours de l'année, il doit produire soit :

- Une copie du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises (CFE)
- Un extrait du registre du commerce.

Conformément à l'article 5 du Code des marchés publics, il sera procédé à l'élimination des candidats dont les dossiers ne sont pas conformes au règlement de consultation et/ou qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes, notamment présentés sous la forme de fiches telles que décrite ci-dessus.

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit joindre l'intégralité du dossier de candidature et joindre le pouvoir donné au mandataire. Le rejet de la candidature d'un des membres du groupement entraînera le rejet de la candidature du groupement.

En cas de sous-traitance déclarée par le candidat principal, le dossier de candidature complet du sous-traitant doit être joint à celui de l'entreprise principale.

Le rejet de la candidature du sous-traitant entraîne le rejet de celle du candidat principal.

Offre :

L'enveloppe intérieure devra contenir les éléments suivants :

- ◆ L'acte d'engagement du lot complété et signé
- ◆ Le bordereau de la DPGF du lot complété et signé
- ◆ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ◆ Le planning d'intervention signé
- ◆ Les attestations d'assurances RC professionnelles et RC décennales en cours de validité
- ◆ Un **Mémoire Méthodologique d'intervention** à réaliser par l'entreprise candidate (cette pièce servira de notation du critère « Valeur Technique de l'offre »)

IMPORTANT : En l'absence de l'un de ces documents ou dans l'hypothèse où ils ne sont pas signés ou dûment complétés, l'offre du candidat sera rejetée.

VI.6 Dossiers incomplets

Lors de l'ouverture des plis, les critères d'élimination seront les suivants :

→ l'absence de l'un des documents demandés tant pour la candidature que pour l'offre.

VI.7 Conditions de participation à la consultation

Ne seront pas admises à participer à la présente consultation, les personnes suivantes :

✓ les personnes physiques et morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger (articles 48 et 49 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016),

✓ les candidats qui ne sont pas en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2015 (articles 45 et 47 à 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

VII. Visite du site

Une visite des lieux en présence du Maître d'Ouvrage est obligatoire de manière à intégrer les contraintes d'exécution du chantier. A l'issue de la visite, **une attestation sera remise aux candidats à joindre obligatoirement à l'appui de leur offre.**

Les Entreprises pourront librement se rendre sur le site, après prise de rendez-vous préalable. **Plusieurs dates sont programmées par la Commune : mercredi 28 mars 14h00, mercredi 4 avril 14h00, mercredi 11 avril 14h00, mercredi 18 avril 14h00**

Contactez au préalable le standard au 02.35.05.91.56

VIII. Tarifification

VIII.1 Tarification

Les candidats devront établir leur tarification sur l'acte d'engagement. Le non-respect de cette prescription entraînera la nullité de l'offre remise par l'entreprise.

VIII.2 Erreur dans l'offre

Dans le cas où des erreurs de multiplication d'addition ou de report, en faveur du candidat, seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix pourra être rectifié pour le jugement des offres.

Si la ou les erreurs relevées sont trop importantes, le maître d'ouvrage déclarera l'offre non-conforme et la rejettera.

IX. Hiérarchie des pièces contractuelles

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre d'importance décroissante :

- l'Acte d'engagement
- le CCAP
- le CCTP
- le Décompte de prix global et forfaitaire (DPGF)
- le dossier de plans

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

- le Plan général de coordination (PGC)
- le planning prévisionnel
- le mémoire technique fourni par l'entreprise

En cas de contradiction entre les dispositions de ces documents, seules les plus favorables au maître d'ouvrage trouveront application.

X. Modalité de sélection des entreprises

Les dossiers de candidatures présentés seront analysés dans le respect des prescriptions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le représentant du pouvoir adjudicateur examinera les dossiers au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats eu égard aux spécificités du marché à réaliser.

Tout dossier ne présentant pas un niveau de capacité jugé satisfaisant sera rejeté et l'enveloppe contenant l'offre du candidat lui sera retournée non ouverte.

XI. Critères d'attribution des offres

Chaque offre présentée est analysée conformément aux critères de sélection énoncés ci-après. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Les références d'opérations similaires de moins de 5 ans. Ces documents devront préciser pour chaque référence : l'année de réalisation, le rôle et la mission de l'Entreprise Co-traitante, Sous-traitante, ou Titulaire d'un lot ou plusieurs (préciser lesquels), le montant de l'opération et celui à hauteur duquel l'Entreprise est intervenue.
- un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux à réaliser par l'Entreprise, et les Moyens Humains mis à disposition,
- les fiches techniques des matériaux spécifiques,
- sa méthodologie décrite pour les ouvrages spécifiques et toutes précisions utiles à la compréhension de sa démarche au regard de ce projet de restauration.

La pondération de ces critères est la suivante :

1. Valeur technique 50/100, dont :

- moyens humains et matériels 30/100
- note méthodologique technique 40/100
- mesures de sécurité, hygiène, maintien accès édifice 20/100
- aspect environnemental 10/100

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

2. Prix des prestations 30/100

3. Délais 20/100, dont :

- délai exécution 40/100
- planification des tâches 40/100
- délais de commande, de fabrication, de préparation en atelier, mise en œuvre sur chantier 20/100

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications, portées sur la décomposition du Prix Global et Forfaitaire, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

En cas de discordance entre la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et l'A.E., ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette Décomposition, pour la mettre en harmonie avec le Prix Global et Forfaitaire ou pour la redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

XII – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement par fonds propres de la commune et par la subvention du Conseil Départemental de Seine Maritime et de la subvention du Ministère de la Culture et de la Communication.

Paiement sous forme d'acomptes et d'un solde selon les prescriptions du CCAP, par virement administratif. Délai global de paiement : **30 jours** à compter de la date de réception de la situation en Mairie de Duclair, après visa et acceptation du maître d'œuvre.

XII. Modification de détail du dossier de consultation

La mairie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

XIII. Résultats de la consultation

Dès que le Maître d'ouvrage aura fait son choix, il avisera individuellement les candidats de la suite qui a été donnée à leur offre. Conformément à l'article 99 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 55 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, les candidats évincés pourront, par écrit, demander au maître d'ouvrage les caractéristiques et les avantages relatifs à l'offre retenue ainsi que le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire.

XIV. Renseignements complémentaires

↳ *Renseignements administratifs :*

Urbiconseil Charlotte BISOGNANI

72 rue Achille Dupuich

76580 Le Trait 06.82.19.25.75

urbiconseil@aliceadsl.fr

↳ *Renseignements techniques :*

H2O architectes

Charlotte HUBERT

10 Cité d'Angoulême

75011 Paris

T 0033 (0)9 64 00 52 81/ F 0033 (0)1 44 54 91 64

www.h2oarchitectes.com

Pièce Jointe en annexe : Mémoire Technique pré-établi à remplir par l'entreprise

Mémoire justificatif technique de l'Entreprise

Articles 62 à 63 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016

(A remplir par l'entreprise et à joindre à son offre)

1) Objet

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique requiert, un mémoire justificatif technique **spécifique à l'objet du Marché**, se fondant sur les critères de valeurs techniques en tenant compte des délais d'exécution, moyens humains, envisagés par l'entreprise, **pour cette opération.**

2) Mémoire justificatif technique (A remplir par l'Entreprise)

A) Références d'opérations similaires de moins de cinq ans illustrées signées par le maître d'ouvrage avec précision du montant des travaux exécutés par l'entreprise, lieu et date et tout détail que l'entreprise jugera nécessaire pour argumenter la qualité et la nature du travail exécuté.	
B) Délais des principales tâches d'ouvrages et Moyens humains mis en place correspondants avec présentation des curriculum vitae du personnel proposé pour la présente opération	
C) Fiche technique des matériaux (provenance, caractéristiques et qualités)	
D) Méthodologie de l'intervention appropriée au présent Marché et Toutes sujétions que l'Entreprise jugera utiles de préciser pour une parfaite réalisation de ses ouvrages (documents, notices, schémas, méthodologie de mise en oeuvre...)	
<u>Dressé le :</u>	
<u>Lot :</u>	

Règlement de consultation – Marché de travaux

Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair

Objet : Restauration générale de l'église Saint Denis de Duclair)	
Lu et Approuvé par l'Entreprise signataire	